

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation Na
Voiture de tourisme	CHEVROLET	Chevelle Malibu Classic 350/modèle IAD35	CH 0332 23

Constructeur	CHEVROLET MOTOR DIVISION, Warren, Michigan (USA)
Identification	"Chevelle" à l'AV + à l'AR du véhicule, "Malibu Classic" + "350" latéralement sur les ailes AV "Chevelle IAD35" + "CH 0332 23" sur plaque du constructeur, "ID35H4," devant No du châssis
Plaquette constr.	à droite sur face intérieure de l'aile sous capot moteur
No du châssis	à gauche derrière pare-brise
Ident. du moteur	"H" sur face AV à gauche sur classe (importateur)
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA, Salzhausstrasse 21, 2501 Pierre
Véhicule homologué	ID35H4R 425566 Signes fixes dans code du type 'Chevelle IAD35' + ID35H4,

CHASSIS	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique avec assistance hydraulique
Transmission	mécanique ou automatique
Nombre de vitesses	4 ou 3 paliers Entraînement AR
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV-disques, AR-exp.interne, assistance par dépression, soupape de dosage
Frein auxiliaire	sur roues AV, limiteur de freinage sur roues AR
Frein d'arrêt	circuits 1 + 2 du frein de service
Ralentisseur	mécanique, expansion interne, sur roues AR
Contrôle 2 circ.	-
	par diff.de pression, lampe-tém.comb.av.frein à main

MOTEUR			
Marque	CHEVROLET	Type	H
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refrigidiss.	eau	Nombre cylindr.	8
Alésage	101,60	Course	88,39
Cylindrée	5733	CV-impôt	29,20
Puissance en CV	145 SAE-net	à t/min	3800
Bruit	76 dB/A	à t/min	3800
Silencieux	1/ 540 x 280 x 120		
Mesure des gaz	≤ 1,0 % CO (600 t/min) + test CVS *		
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffre 4 "D"		

CARROSSERIE	
	limousine (Combi)
Nombre de portes	4 + 1 AR Indic. vit. km/h
Ceintures sécurité	SAE J-4c Rétroviseur intér./gauche/droite
Cale	- Attelage -
Antivol	verrou de direction

POIDS	avant	arrière	total
Poids à vide	1010	1020	2030
Charge utile	105	570	675
Poids total	1115	1590	2705
Garantie fabr.	-	-	2707
Dimens. pneus	H 78 - 14	H 78 - 14	(Variantes
Ply / atü	4 / 2,0	4 / 2,2	voir
Charge	1500	1600	remarques)
pour V max	175	175	

DIMENSIONS	
	int. ext.
Longueur	2240 5491 Empattements 2946 /
Largeur	1120 1965
Hauteur	780 1430 Voie av 1562 ar 1542
Porte à faux lat.	Voies av. - ar. -
	av. 1031 ar. -
	ar 1120 1514 Braquage g 11,8 d 11,9
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

Garantie poids remorquable avec frein	-
Garantie poids remorquable sans frein	-
Garantie poids de l'ensemble	-
Poids remorquable testé	-
Vitesse maximale selon le constructeur	164 km/h
Vitesse maximale testée	- km/h

EQUIPEMENT	§)
Feux de route	HCR H4 (E)
Feux route compl.	-
Feux de croisement	HCR H4 (E)
Feux de position	SAE IP 74 Guide IA
Feux de brouillard	- Feux rouges id.feux stop
Feux stop	SAE(2)A(2)IR(2)S(2)T 74 Guide IAS
Clignoteurs	av SAE IP74 Guide IA 1 §) ar id.feux stop
Catadioptrés	av - 1 oui ar id.feux stop
Feux de gabarit	av - 1 oui ar -
Avert. optique	- Eclair. plaque 1/sép.au centre
Essuis-glace	électrique (2 balais) avec/sans lave-glace
Avertisseurs	Delco Remy D 0000041 (98) dB/A
	() dB/A
	() dB/A

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	CHEVROLET Chevelle Malibu Classic 350		
Homologation			
No	CH	0332 23	
Carrosserie	limousine		
Places total	6	avant	3
Poids à vide	2030	Carburant	B
Charge utile	675	CV-impôt	29,20
Poids total	2705	Cylindrée	5733

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

*) Mesure des gaz: vignette EPA sur carénage du radiateur

Le garde-boue à l'arrière du toit, sur la vitre arrière est admis

Variante de pneus: HR 70 - 14 4 PR charge AV 1500 (2,0) AR= 1600 (2,2)

§) Modifications par l'importateur:

- les phares d'origine SEALED BEAM sont remplacés par HCR H4 (E)
- les verres de couleur orange des feux de position et clignoteurs avant sont remplacés par des blancs SAE IP 74 Guide IA; les ampoules de couleur orange sont remplacées par des blanches (1157); les feux de gabarit et clignoteurs avant Guide IA SAE PL173 servent à compléter les angles de visibilité
- les catadioptrés d'origine doivent être étanchés (ménager les réflecteurs)
- un miroir rétroviseur est monté sur la droite.

A noter dans le permis de circulation:

- ne doit être utilisé que pour le transport de charges basses

Lieu et date de l'homologation
Studen, 29.11./10.12.73

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES